



Accès à l'information

Laura Neuman
Projet d'accès à l'information
The Carter Center

« Accès sans frontières »

Perspectives internationales sur l'accès à l'information

Canada – Semaine du droit à l'information

Le 1^{er} octobre 2009

Access to
Information

Objectifs de la présentation

- Examiner la valeur du droit d'accès à l'information
- Discuter des défis persistants qui font obstacle au droit d'accès à l'information à l'échelle mondiale
- À partir des récentes conclusions régionales et mondiales, planifier l'avancement du droit d'accès à l'information
- Explorer la pertinence de ces efforts pour le Canada, notamment les nouvelles normes de surveillance et d'application ainsi que l'engagement de la société civile

THE
CARTER CENTER



Access to
Information

Conférence internationale 2008 : Défis, conclusions et principes fondamentaux à l'échelle mondiale

THE
CARTER CENTER



➤ Défis

- Pays sans lois sur l'accès
- Mise en œuvre inégale et obstacles
- Résistance continue
- Recul des lois existantes
- Impact des attentats du 11 septembre

➤ Principes et conclusions

- Droit fondamental de la personne
- Essentiel à toutes les cultures et à tous les systèmes de gouvernement
- Fondamental à la dignité humaine, à l'équité, à la paix, à la justice et à la démocratie
- Nécessaire à la sécurité
- Doit être assuré par une législation efficacement mise en œuvre et entièrement appliquée

Access to
Information



Conférence
internationale sur
le droit à l'accès à
l'information
publique

Du 27 au 29 février 2008

Atlanta Declaration
and Plan of Action
for the Advancement
of the Right of Access
to Information

Déclaration
d'Atlanta et
Plan d'action
pour
l'avancement
du droit
d'accès à
l'information



Access to
Information



Conférence régionale des Amériques sur le droit d'accès à l'information

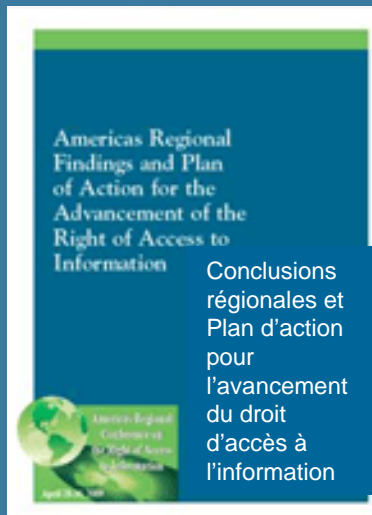
- Suite à la Conférence internationale sur le droit à l'accès à l'information publique
- Lima, Pérou – Du 28 au 30 avril 2009
- Séances finales présidées par le président Carter
- 115 participants de 18 pays des Amériques
- Multiples intervenants
- *Conclusions régionales et Plan d'action des Amériques pour l'avancement du droit d'accès à l'information*
 - Communauté régionale et internationale
 - États de la région des Amériques
 - Acteurs non étatiques

Access to
Information



Conférence régionale des Amériques sur le droit d'accès à l'information

Du 28 au 30 avril 2009



Access to
Information



But premier de la Conférence régionale des Amériques :

L'avancement du droit d'accès à l'information dans les Amériques

Principaux objectifs :

1. Cerner et examiner les défis qui se posent aux Amériques et les solutions possibles :
 - mise en œuvre et application faibles
 - recul
 - faible nombre de demandes d'accès
2. Réunir les intervenants pour renforcer davantage la communauté de professionnels du droit d'accès à l'information
3. Encourager les groupes nationaux et leurs multiples intervenants à faire avancer le droit d'accès à l'information dans leurs pays respectifs
4. Élaborer et diffuser les conclusions régionales et le plan d'action (annexe à la Déclaration d'Atlanta)

Access to
Information

Principales conclusions régionales des Amériques

- Reprise des principaux défis pour les Amériques
- La diversité de la région suppose une diversité de mesures.
- La priorité immédiate est le renforcement et la mise en œuvre des instruments régionaux en vigueur.
- Le but visé est l'enchâssement du droit d'accès dans la loi, mais faute d'un climat politique propice, d'autres moyens et mécanismes devraient être recherchés.
- Les États ont une obligation particulière de communiquer l'information concernant les violations des droits de la personne ou la corruption.
- Des mesures précises sont nécessaires pour atténuer les écarts entre les sociétés et les autres désavantages structurels.
- Les organisations privées reçoivent de plus en plus de fonds publics et doivent être assujetties à des conditions en matière de transparence.
- Les initiatives multilatérales exercent une influence sur l'établissement de normes communes et volontaires de transparence.

THE
CARTER CENTER



Access to
Information



Access to
Information

Plan d'action régional des Amériques

La communauté régionale et internationale :

- À l'échelon régional, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les institutions financières internationales (IFI) devraient assumer un rôle important dans l'établissement de normes régionales, l'amélioration de la capacité des États et la sensibilisation au droit d'accès à l'information.
- Les OIG et les IFI à l'échelon régional devraient se doter de politiques de transparence qui :
 - prévoient des processus clairs et simples pour le dépôt d'une demande d'information;
 - prévoient des exceptions limitées;
 - prévoient des processus d'appel indépendants;
 - préconisent la divulgation proactive;
 - favorisent la transparence dans les opérations des États membres et des entrepreneurs.
- Les organisations donatrices bilatérales devraient fonctionner selon les principes d'une divulgation maximale.
- Les organismes internationaux et régionaux, les organisations donatrices, les banques de développement et les États donateurs devraient offrir une assistance financière et technique pour faire avancer le droit d'accès à l'information.



Plan d'action régional des Amériques (suite)

Les États devraient :

- faire en sorte que les politiques et les règlements des institutions publiques soient élaborés et appliqués conformément aux principes de la divulgation maximale;
- établir des cadres juridiques et stratégiques conformément aux normes régionales;
- étendre le champ d'application des lois sur le droit d'accès à l'information aux institutions et organisations clés;
- assurer une mise en œuvre pleine et efficace des régimes d'accès à l'information;
- appuyer la concrétisation de l'accès à l'information aux niveaux provincial et local;
- veiller à ce que les mécanismes d'exécution soient prompts et accessibles.

Les assemblées législatives et les autres entités désignées indépendantes du pouvoir exécutif, comme le commissaire à l'information et les tribunaux, devraient surveiller la mise en œuvre et l'application.



Plan d'action régional des Amériques (suite)

Les acteurs non étatiques :

- Les acteurs non étatiques devraient exhorter les États à se conformer aux dispositions constitutionnelles, aux traités internationaux et régionaux, ainsi qu'aux résolutions et déclarations qui s'appliquent.
- Les organisations de la société civile, les entreprises privées et les associations professionnelles devraient contester les refus de communication ou les obstacles.
- Les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations non gouvernementales et les syndicats, devraient prêcher par l'exemple et proactivement publier et diffuser de l'information sur les fonds publics.
- Les OSC, les universités et les chercheurs devraient mener de la recherche factuelle sur l'accès à l'information.
- Les entreprises à but lucratif devraient volontairement communiquer toute l'information concernant la sécurité publique, la santé et l'environnement.

Plan d'action régional des Amériques (suite)

- Les propriétaires d'entreprises médiatiques, les rédacteurs en chef et les journalistes, de même que leurs associations professionnelles, devraient offrir et promouvoir une formation destinée aux journalistes, favoriser l'utilisation des moyens de reddition de comptes et sensibiliser le public au droit d'accès à l'information.

- Afin de favoriser les demandes d'accès à l'information et d'en augmenter les avantages, tous les intervenants devraient :
 - revendiquer la mise sur pied et la mise en œuvre de cadres juridiques ou stratégiques;
 - appuyer et compléter les efforts déployés par les États pour sensibiliser la population;
 - appuyer les programmes d'étude sur l'accès à l'information dans les écoles et les universités;
 - favoriser des campagnes d'éducation du public, particulièrement en ciblant les populations vulnérables;
 - aider les demandeurs à utiliser l'information reçue;
 - créer et appuyer une communauté de professionnels du droit d'accès à l'information.




Accès à l'information

THE
CARTER CENTER



Access to Information



La Loi sur l'accès à
l'information : **une
connaissance
directe**

**L'information au
bout des doigts!
Consultez-la.
Servez-vous en.**

**Bureau de l'accès à
l'information
BAI**

SOYEZ BIEN INFORMÉS :
L'accès à l'information permet
d'assurer la transparence du
gouvernement

Renseignements
Téléphone : 968-3166 ou 968-8282
Courriel : ati@jamaica.com

Access to
Information